

COMMUNE DE PEZENS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025 - 18H

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué (le 21 janvier 2025), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAU Philippe, Maire.

Etaient présents : FAU Philippe ; GARCIA Valérie ; VIEU Nicolas ; ROGER Christine ; TURQ Séverine ; GALLO Danielle ; BROQUERE Francis ; FOUET Frédérique ; LAMBERT Laetitia ; ZEYNALOV Zaur ; MARCHIO Yann ; ARIBAUD Baptiste ; GABRIEL Jean-Louis
Absents ayant donné procuration : DELMAS Olivier à VIEU Nicolas ; CAUMETTE Stéphanie à FAU Philippe ; FABRE Joël à ROGER Christine ; VERAN Julie à FOUET Frédérique
Absents excusés : ROBINET Christophe ; ZOIA-PAYS Florian **Absents non excusés** : /
Secrétaire : GARCIA Valérie

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude : renouvellement
- 2- Demande de stages : règlement
- 3- Règlementation de la circulation et du stationnement "rue du 19 mars 1962"
- 4- Règlementation de la circulation par une limitation de vitesse à 30 km/h dans la traversée de la commune de Pezens
- 5- Instauration d'un régime de priorité à droite dans la traversée de la commune de Pezens
- 6- Créations et suppressions de postes et modification du tableau des effectifs
- 7- Demandes de subventions : Fête du melon 2025

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 – 04 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude propose un service de médecine professionnelle et préventive.

La Commune adhère à ce service depuis plusieurs années et la convention en cours est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la nouvelle convention et propose son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette convention est renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède trois années.

▶ Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.
Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 – 05 DEMANDE DE STAGES : REGLEMENT -

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que devant la recrudescence des demandes de stages au sein des services municipaux, un règlement relatif aux demandes et aux attributions de ces stages avait été approuvé par délibération n° 2015 - 031 du conseil municipal en date du 27 mars 2015.

▶ Certaines conditions ayant changé, il convient de réactualiser ce règlement.
Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 – 06 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT « RUE DU 19 MARS 1962 »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de régler les conditions de circulation, de stationnement et d'assurer la sécurité des usagers dans la rue du 19 mars 1962, il conviendrait d'instituer dans cette rue un sens unique dans le sens de la rue Molière vers l'avenue du Général de Gaulle et d'y créer des places de stationnement.

Ces mesures seront actées par un arrêté municipal motivé, après avis des services départementaux.

▶ Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 – 07 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PAR UNE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE PEZENS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de prévenir les accidents de la circulation sur les routes départementales n° 6113 et n° 35 ou les voies communales, avenue du Général de Gaulle et avenue du Président Kennedy, en agglomération, où la vitesse représente un danger pour les usagers, il conviendrait de limiter la vitesse de tous les véhicules à 30 km/h.

Ces mesures seront actées par un arrêté municipal motivé, après avis de Monsieur le Préfet de l'Aude et des services départementaux.

▶ Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 – 08
INSTAURATION D’UN REGIME DE PRIORITE A DROITE DANS LA
TRAVERSEE DE LA COMMUNE DE PEZENS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu’afin de prévenir les accidents de la circulation, sur la RD 6113 classée route à grande circulation, aux carrefours de la route départementale n° 35 et des voies communales : boulevard Gérard de Pins, rue Jean Moulin, rue du 19 mars 1962 et rue Pierre et Marie Curie, il conviendrait d’instaurer un régime de priorité. Ainsi, Les usagers circulant sur la RD 6113 en agglomération devront laisser la priorité aux conducteurs venant de droite circulant sur les voies énumérées ci-dessus.

Ces mesures seront actées par un arrêté municipal motivé, après avis de Monsieur le Préfet de l’Aude et des services départementaux.

► Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Adopté à la majorité, 14 pour, 3 abstentions.

DELIBERATION N° 2025 – 09
CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. **En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du comité social territorial.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- deux agents actuellement adjoint technique remplissent les conditions pour bénéficier d’un avancement de grade d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter pour l’un du 27 janvier 2025, pour l’autre au 3 avril 2025 ;
- qu’en raison des besoins du service administratif - comptabilité, il y a lieu, de créer un emploi permanent dans le grade d’adjoint administratif – catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17.50 heures, à compter du 6 avril 2025 ;
- qu’en raison des besoins du service administratif, suite à la mise en disponibilité d’un agent, il y a lieu de créer un emploi non permanent dans le grade d’adjoint administratif – catégorie C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 14 mois allant du 9 février 2025 au 8 avril 2026, inclus.

► Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de ces postes et le cas échéant de modifier le tableau des effectifs comme il suit :

Emplois permanents fonctionnaires	Durée hebdomadaire	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Catégorie / service	
Secteur administratif		3	3		
- attaché principal	35	1	1	A	Service administratif
- rédacteur territorial	35	1	1	B	Service administratif
- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	C	Service administratif
- adjoint administratif	17.50	1	1	C	Service administratif
Secteur technique		11	11		
- agent de maîtrise	35	1	1	C	Service technique
- agent de maîtrise principal	35	2	2	C	Service technique
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe	35	2	2	C	Service technique
- adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	34.50	1	1	C	Service restaurant scolaire
- agent de maîtrise	34.50	1	1	C	Service restaurant scolaire
- adjoint technique	20/35	1	1	C	Service restaurant scolaire
- adjoint technique	35	2	2	C	Service technique
- adjoint technique	35	1	1	C	Service entretien
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe	35	1	1	C	Service entretien
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27/35	1	1	C	Service entretien
Secteur police municipale		1	1		
- chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35	1	1	B	Police municipale
Secteur médico-social		2	2		
- Agent Territorial Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles (ATSEM)	30	1	1	C	Ecoles
- agent social principal de 1 ^{ère} classe	30	1	1	C	Ecoles
Secteur animation		1	1		
- adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	24	1	1	C	Ecoles
Emplois non titulaires	Durée hebdomadaire	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Catégorie / service	
	2	1			

CDD			1	Cat C/ Filière culturelle
- remplacement temporaire d'un fonctionnaire en congés maladie (art. 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)	A fixer selon l'agent remplacé	1	1	Service technique, administratif, animation, atsem...
- emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (CDD)	17.50	1	1	Service administratif - comptabilité
- emploi non permanent de remplacement (CDD)	35	1	1	Catégorie C Service administratif

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025 – 10

DEMANDES DE SUBVENTIONS : FÊTE DU MELON 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dossiers de demandes de subventions relatifs à l'organisation de la Fête du melon pour l'année 2025 peuvent être déposés auprès de divers organismes.

⇒ Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès des divers organismes et à présenter les dossiers des demandes de subventions pour la fête du melon 2025. Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 18h42.

**Le Maire,
Philippe FAU**

**La secrétaire de séance,
Valérie GARCIA**

Vu et approuvé le présent procès-verbal, de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025,

LES MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE
FAU Philippe	
GARCIA Valérie	
VIEU Nicolas	
ROGER Christine	
ROBINET Christophe	<i>Absent excusé</i>
TURQ Séverine	
GALLO Danielle	
BROQUERE Francis	
DELMAS Olivier ayant donné procuration à VIEU Nicolas	
CAUMETTE Stéphanie ayant donné procuration à FAU Philippe	
FOUET Frédérique	
FABRE Joël ayant donné procuration à ROGER Christine	
LAMBERT Laetitia	
ZEYNALOV Zaur	
MARCHIO Yann	
VERAN Julie ayant donné procuration à FOUET Frédérique	
ZOIA-PAYS Florian	<i>Absent excusé</i>
ARIBAUD Baptiste	
GABRIEL Jean-Louis	

